

**ANNEXE 13 - LISTE DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES
AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Année scolaire 2018-2019**

(à afficher et à retourner immédiatement après le scrutin)

Ont été proclamés élus

LISTES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
APE LYCEE PAPARA	TIAAHU Noéline	TCHE Augustine
APE LYCEE PAPARA	NOHOTEMOREA Laïza	MARA Taurea
APE LYCEE PAPARA	GOURNAC Taurere	WAN Olga
APE LYCEE PAPARA	PORLIER Vanina	METUA Justine
APE LYCEE PAPARA	YAMATAY Marie-Christiane	HOLOZET Vincent

Joindre deux bulletins de vote de chaque liste

LYCEE TUIANU LE GAYIG
B.P. 120 001 - 98712 PAPARA
TAHITI - POLYNESIE FRANÇAISE
Tél. (689) 40 54 76 50 - Fax. (689) 40 54 76 54
direction@lycee-tuianu.oea.edu.pf
N° Tahiti 002857-0037

ANNEXE 12 - ELECTION AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Année scolaire 2018-2019

COLLEGE DES PARENTS D'ELEVES

LYCEE TUIANU LE GAYIC
 B.P. 120 001 - 98712 PAPARA
 TAHITI - POLYNESIE FRANÇAISE
 Tél (689) 40 54 76 50 - Fax. (689) 40 54 76 54
 direction@lycpapa.ensec.edu.pf
 Académie de l'Éducation

Collèges Lycées L.P Autre :

NOMBRE D'ELECTEURS Inscrits :	1081	votants :	104	taux de participation :	9,6 %
NOMBRE DE SIEGES A pourvoir :	05	pourvus :	05	% sièges pourvus :	100 %

RESULTATS PAR ORGANISATION

ORGANISATION	VOIX		SIEGES	
	Nombre de voix	% Nombre de voix obtenues Total des suffrages exprimés	Nombre de sièges	% Total des sièges obtenus Nombre de sièges pourvus
APE du lycée de Papara	84	80,77%	05	100%
Bulletin nul	20	19,23%	0	0%
TOTAL SUFFRAGES EXPRIMES	104	100%	05	100%



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'ÉDUCATION,
*en charge de la fonction publique,
de la recherche et de l'enseignement supérieur*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

ANNEXE 11 - PROCES VERBAL
ÉLECTION DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2018-2019

Document à transmettre obligatoirement, accompagné de l'ensemble des annexes, à la DGEE.

Lycée - Collège ⁽¹⁾ Dénomination : Lycée Tuiamou le Gayle de Laparo

Suite au scrutin du 24 septembre 2018, s'étant déroulé entre ...h...30 et ...h...30 ⁽²⁾, les membres du bureau de vote constatent que 05 sièges de titulaires ont été pourvus sur 05 sièges de titulaires à pourvoir.

Par ailleurs, 05 sièges de suppléants ont été pourvus.

■ Incidents signalés lors du scrutin (le cas échéant, compléter la rubrique ci-dessous) :

Type(s) d'incident(s):

Rien à signaler.

Cet incident a-t-il donné lieu à un recours ? Oui – Non (1)

Dans l'affirmative, les requérants ont été informés des formes et des délais de recours.

Le chef d'établissement, garant de la bonne organisation de l'élection, atteste que la procédure électorale a bien été respectée sur les points qui ont fait l'objet de précisions dans la circulaire 2018-2019.

Le Proviseur
Lycée Tuiamou Le Gayle

Date et Signature du chef d'établissement :

24/09/18

Pépin MAURUAMATA

Signatures des assesseurs et des représentants des différentes listes de candidats

Nom - Prénom	Qualité	Signature
<u>TIAAHU Noéline</u>	<u>Présidente</u>	<u>Noéline</u>
<u>NOHOTEMOREA Laiza</u>	<u>V. Présidente</u>	<u>LAIZA</u>
<u>PORUER Vanina</u>	<u>Secrétaire Adjointe</u>	<u>PORUER</u>

Éventuelles observations des représentants des listes de candidats :

⁽¹⁾ rayer la mention inutile, ⁽²⁾ plage horaire durant laquelle le scrutin s'est déroulé